



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 18 juin 2021

Passage du Tour de France en Loir-et-Cher le 1^{er} juillet 2021 : La sécurité est l'affaire de tous !

Le 1^{er} juillet 2021, le Tour de France fera un passage dans le département de Loir-et-Cher pour la 6^{ème} étape entre Tours et Châteauroux. Les forces de sécurité et de secours seront pleinement mobilisées pour sécuriser le parcours et assurer le bon déroulement de l'événement.

Horaires et itinéraire du passage de la course

LOIR-ET-CHER (41) ITINERAIRE	HORAIRE DE PASSAGE DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE	HORAIRE DE PASSAGE DES CYCLISTES
D176 Les Tailles	13 :07	15:02
CHISSAY-EN-TOURAINÉ	13 :08	15:03
Beaune Village	13 :11	15:06
Passage à niveau N° 205	13 :13	15:07
MONTRICHARD VAL DE CHER (D176-VC- D176)	13 :13	15:07
Bourré	13 :18	15:12
Vineuil (MONTHOU-SUR-CHER)	13 :22	15:15
THÉSÉE	13 :28	15:21
Passage à niveau N° 197	13 :30	15:23
Avigne	13 :31	15:24
Carrefour D176-D976	13 :33	15:26
D976 L'Aubrière (SAINT-ROMAIN-SUR- CHER) (près)	13 :35	15:27
NOYERS-SUR-CHER (D976-D675)	13 :38	15:30
D675 SAINT-AIGNAN (D675-D17-D675)	13 :40	15:32
Côte de Saint-Aignan	13 :44	15:36
Le Paradis	13 :45	15:37
ZooParc de Beauval	13 :46	15:38
SEIGY (près)	13 :46	15:38
Le Prateau	13 :48	15:39

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41

Dispositifs de circulation et de stationnement

> La circulation sera totalement interdite sur l'itinéraire de 11h00 à 16h30.

Aucune dérogation ne sera accordée sauf pour les services d'urgence, sous le contrôle de la gendarmerie exclusivement.

> L'échangeur de Saint-Romain-sur-Cher sera fermé de 11h00 à 16h30. La déviation se fera par l'A85, de l'échangeur de Bléré jusqu'à l'échangeur de Chémery.

> **Le stationnement sera interdit de chaque côté de la route empruntée par l'itinéraire de 00h00 à 16h30** (avec mise en fourrière des véhicules si cela s'avère nécessaire).

Les résidents, professionnels et usagers de la route sont invités à prendre toutes les dispositions en amont du jour du passage afin de respecter ces règles. Des informations spécifiques pour les visiteurs du zoo parc de Beauval sont à consulter sur leur site internet : <https://www.zoobeauval.com/>

Ventes ambulantes, quêtes, et débits de boissons temporaires interdits

> Toute vente ambulante de produits, denrées, articles et objets quelconques sur la voie publique sera interdite à l'extérieur des agglomérations, sur les voies empruntées par le Tour de France, le jour de son passage dans le département. Sur les mêmes voies, à l'intérieur des agglomérations, la vente ambulante de tous produits, denrées, articles et objets quelconques ne pourra être effectuée qu'à des heures et en des lieux autorisés par l'autorité municipale ;

> Aucun débit de boissons temporaire ne sera autorisé sur le parcours de l'épreuve. Les débits ambulants, obligatoirement assortis d'une licence, devront avoir fait l'objet d'une autorisation de stationnement sur la voie publique, que les maires ne délivreront que dans la mesure où l'emplacement choisi sera compatible avec les dispositions applicables en matière de zone protégée, et avec le bon déroulement de l'épreuve ;

> Avant le passage du Tour de France, le stationnement est interdit en vue d'effectuer des opérations de vente sur les trottoirs, allées, contre-allées, places, etc., situés en agglomérations et bordant immédiatement les voies empruntées par les concurrents ;

> Aucune quête sur la voie publique, même à des fins humanitaires, ne sera autorisée pour la veille et le jour du passage du Tour de France 2021 ;

> Enfin, le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques des catégories F1, F2, F3, T1, T2, P1, P2 seront interdits dans un espace de cent mètres de chaque côté des voies empruntées.

Appel à la vigilance et recommandations

Afin que le Tour reste une grande fête, voici quelques règles simples à respecter :

> Conformez-vous aux indications données par les services de police et de gendarmerie ou par les commissaires de course et signaleurs ;

> Surveillez bien les enfants : ne les laissez pas traverser ou aller sur la route, tenez-les par la main ;

> Restez derrière les barrières de sécurité quand il y en a ;

> Écartez-vous le plus possible de la chaussée : accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent éventuellement être utilisés par les coureurs ;

> Tenez vos chiens en laisse et loin du bord de la route ;

> Attention au passage de la caravane publicitaire : restez sur le bord de la route et ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée ;

> N'allez jamais au-devant des coureurs, ne courez pas à leur côté même pour les encourager ;

> Attention à la chaleur ! Buvez de l'eau régulièrement et faites boire les enfants même s'ils ne le réclament pas. Munissez-vous de chapeaux, de lunettes de soleil, de crème solaire... ;

> Renseignez-vous sur la météo ;

> Respectez l'environnement, ne jetez pas de mégots...

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41